

CMQ-67166

**EXTRAIT VÉRITABLE** des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 18 octobre 2019

**RÉSOLUTION**  
**2019-009**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – EMPLOI QUÉBEC – FORMATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 19 septembre 2019, et ce, à la suite de la démission de quatre conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** les observations formulées par la firme Mallette à la suite du dépôt des états financiers de 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Mallette a proposé à la Municipalité d'offrir une formation au directeur général sur le contrôle de la qualité des informations financières;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est favorable à cette formation, dans la mesure où le coût de celle-ci, estimée à 5 600 \$ (incluant la rémunération du directeur général, les avantages sociaux, les déplacements et les fournitures), soit remboursé à 50 % par Emploi Québec.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le directeur général à présenter une demande d'aide financière à Emploi Québec pour obtenir le remboursement de 50 % du coût total de la formation de 5 600 \$, concernant le contrôle de la qualité des informations financières, qui sera dispensée au directeur général de la Municipalité de Saint-Léandre par la firme Mallette.

Copie certifiée conforme le  
29 octobre 2019

  
Anne-Marie Simard Pagé, avocate  
Secrétaire de la Commission